



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Passerelle de Massongex : le nouveau pont rétablit la liaison entre Vaud et Valais

Les conseillers d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet et Philippe Biéler ont inauguré officiellement la nouvelle passerelle sur le Rhône entre Bex et Massongex. Situé au même endroit que la passerelle construite en 1874 et démontée en 2000, le nouveau pont haubané rétablit une liaison entre les deux cantons. Il est ouvert uniquement aux piétons et aux cyclistes.

Construite en 1874, l'ancienne passerelle de Massongex sur le Rhône a dû être démontée d'urgence en mai 2000, car elle menaçait de s'effondrer. Les fortes crues provoquées par la fonte des neiges de 1999, puis celles du printemps 2000 ont condamné la passerelle. Depuis le printemps 1999, tout passage y était interdit.

La reconstruction de cette liaison intercantonale a été jugée nécessaire à la région, à la qualité de vie, au tourisme et à la continuation de son histoire comme lieu de passage d'un canton à l'autre. De nombreux cyclistes et piétons empruntaient cette passerelle tous les jours. Selon la convention existante entre les deux cantons concernant la gestion des ouvrages routiers intercantonaux, la reconstruction de cette passerelle est de la compétence du canton de Vaud, avec un financement à parts égales.

Les cantons de Vaud et du Valais ont étudié plusieurs variantes de reconstruction, parmi lesquelles une variante avec récupération de la structure métallique d'origine dont l'intérêt historique a été évalué. Après un examen complémentaire, il s'avéra que cette structure ne pourrait pas être réutilisée en raison de la mauvaise qualité du métal, de sa dénaturation suite aux divers renforcements pour sécuriser l'ouvrage et de la nécessité de supprimer deux piles intermédiaires pour améliorer l'écoulement du Rhône.

La variante réalisée est celle d'un pont haubané d'une portée de 72 m, avec un seul mât situé sur la rive vaudoise, afin de préserver le site de l'église de Massongex. Il est destiné uniquement aux piétons et aux cyclistes ; les véhicules motorisés empruntent le pont situé à l'aval sur la route cantonale Bex-Monthey.

Le coût total du projet est de 1'740'000 francs répartis de la manière suivante : 870'000 francs payés par l'Etat du Valais, 820'000 francs par l'Etat de Vaud et 50'000 francs par la commune de Bex. La participation de Massongex est intégrée dans un montant annuel que la commune verse au canton du Valais, à l'instar des autres communes valaisannes et qui sert en particulier au financement des infrastructures routières.

Pour le canton du Valais : M. Jean-Jacques Rey-Bellet, chef du Département valaisan des transports, de l'équipement et de l'environnement, tél. 027 / 606 33 00

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 17 mai 2002

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

Pour le canton de Vaud : M. Philippe Biéler, chef du Département vaudois des infrastructures, tél. 021 / 316 70 01 et M. Bernard Daucher, chef du Service des routes, tél. 021 / 316 71 30

TÉLÉCHARGEMENT(S)

[Cp passerelle Massongex](#)